



HAL
open science

Du local à l'impérial : extorsion, insurrection et réforme dans le Haut-Pérou de Charles III (1759-1788)

Philippe Castejón

► **To cite this version:**

Philippe Castejón. Du local à l'impérial : extorsion, insurrection et réforme dans le Haut-Pérou de Charles III (1759-1788). Caravelle. Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien, 2019. hal-02544181

HAL Id: hal-02544181

<https://hal.science/hal-02544181>

Submitted on 16 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

JUSTICE ET INFRA-JUSTICE
DANS LE
MEXIQUE INDÉPENDANT

112

2019

CARAVELLE

PRESSES UNIVERSITAIRES DU MIDI

Du local à l'impérial : extorsion, insurrection et réforme dans le Haut-Pérou de Charles III (1759-1788)

Philippe CASTEJÓN

Université Lille, EA 4074 CECILLE

Les métaux de Potosí et d'Aullagas [...] ont constamment corrompu les *oidores* [juges] de la Plata, en s'immiscant dans leur propre cœur ou dans celui de leur femme, comme le montrent, dans les deux cas, les exemples récents¹.

DANS UN DISCOURS TEINTÉ DE fatalisme, le gouverneur militaire et président de l'*Audiencia* de Charcas, Ignacio Flores, s'inquiétait du peu d'intégrité des magistrats de sa juridiction ; il se remémorait les accusations de concussion à l'encontre du régent et de deux autres *oidores*. Tous ces magistrats avaient été suspendus.

Malgré son retentissement, cet événement est resté dans le hors-champ de l'histoire politique. Les faits n'ont ni donné lieu à la construction d'une mémoire autre que celle de ses protagonistes², ni suscité l'intérêt des historiens travaillant sur la région³ ou sur les officiers de justice⁴. L'affaire n'est pourtant pas un simple fait divers relevant de la seule histoire locale. Les oscillations de l'événement nous

1. AGI (Archivo General de Indias), Buenos Aires, leg. 65, lettre du 14 avril 1783 du président Flores au vice-roi Vértiz. Traduction de l'auteur de l'article.

2. Sur l'importance de l'événement voir : Farge, Arlette, « Penser et définir l'événement en histoire. Approche des situations et des acteurs sociaux », *Terrains*, n° 38, mars 2002, p. 67-78. ; Bertrand, Michel, « "Penser l'événement" en histoire : mise en perspective d'un retour en grâce », in Bessin, Marc, Bidart, Claire et Grossetti, Michel (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2009, p. 36-50.

3. Serulnikov, Sergio, *Conflictos sociales e insurgencia en el mundo colonial andino. El norte de Potosí, siglo XVIII*, Buenos Aires, Fondo de Cultura Económica, 2006, 468 p. ; Thomson Sinclair, *Cuando sólo reinasen los indios. La política aymara en la era de la insurgencia*, La Paz, Muela del Diablo Editores, 2006, 433 p. ; Fisher, John R., « Redes de poder en el Virreinato del Perú, 1776-1824: los burócratas », *Revista de Indias*, vol. LXVI, n° 236, 2006, p. 149-164.

4. Burkholder, Mark A., Chandler, Dewitt, *From Impotence to Authority: Spanish Crown and the American Audiencias, 1687-1808*, Columbia, University of Missouri Press, 1977, 253 p.

plongent dans une histoire sociale du politique aux implications multiscalaires et aux temporalités distinctes⁵. L'événement permet d'appréhender les interactions et jeux de pouvoir entre les représentants du roi et les sociétés locales, dans un des espaces les plus riches de l'Amérique espagnole. De ce point de vue, il s'inscrit dans la riche histoire de la corruption dans le monde hispanique⁶. L'événement agit également comme le révélateur du hiatus qui existe entre les « réformes bourbonniennes » et leur mise en œuvre ; il confronte enfin les pratiques des magistrats *radicados* (enracinés localement) à une nouvelle conception du pouvoir et de la justiciabilité défendue par le pouvoir central sous Charles III (1759-1788)⁷.

Des faits divers révélateurs d'un système d'extorsion

Les affaires de captation d'héritages relevaient de la compétence des *Audiencias* (cours souveraines), et plus particulièrement du magistrat responsable des biens des défunts. La salle de justice du Conseil des Indes pouvait être saisie en cas de recours. Le 9 octobre 1782, une affaire d'infidélité et de détournement d'héritage amena pourtant le Conseil des Indes à se réunir en session plénière. La gravité des accusations portées par José Benito Rodríguez de Quiroga à l'encontre des magistrats de l'*Audiencia* de Charcas expliquait l'examen de l'affaire par tous les conseillers.

Ce péninsulaire avait exercé pendant plusieurs années le métier d'avocat dans la juridiction de Charcas. En 1778, il s'était rendu à Madrid afin d'y solliciter une place d'officier de justice⁸. Un séjour à la Cour était pour un avocat exerçant aux Indes le moyen le plus sûr d'obtenir une première nomination. Fort de ses antécédents, il avait été promu procureur de l'*Audiencia* de Quito.

Cette réussite professionnelle tranchait pourtant avec sa situation conjugale. Pendant son absence, son épouse s'était installée auprès de son amant José Osa, prêtre de Tucobamba. Rodríguez de Quiroga avait entamé, à son retour, une procédure de divorce et dénoncé le séducteur auprès des autorités ecclésiastiques.

La mort en couches de l'adultère ne constitua pas l'épilogue de cette affaire de mœurs. Dans sa fuite, Gabriela Cuenca avait emporté de nombreux objets qui appartenaient à son époux. Certains avaient été vus dans la demeure de Domingo Ángeles, un créole peu scrupuleux soupçonné de recel. À la demande de Rodríguez de Quiroga, l'*oidor* García de la Plata procéda à leur confiscation. Domingo Ángeles en appela alors aux autres magistrats de l'*Audiencia* qui récusèrent la légitimité de la confiscation de leur collègue, privant ainsi le mari de ses biens.

5. Saupin, Guy, *Histoire sociale du politique. Les villes de l'Ouest atlantique français à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2010, 261 p.

6. Voir les travaux de Francisco Andújar Castillo, Pierre Ragon, Anne Dubet, Christoph Rosenmüller ou Michel Bertrand.

7. Le terme de *radicado* a été popularisé par M. Burkholder dans ses travaux. La notion désignait plus généralement tous ceux qui avaient tissé des liens avec la société locale. Le mariage était le lien le plus facile à appréhender par le pouvoir, mais d'autres types de liens pouvaient exister (parentés spirituelles, clientélisme, échanges économiques...).

8. AGI, Contratación, leg. 5525, n. 1, r. 22.

Alors que le régent Ruedas lui conseillait de mettre fin au scandale en renonçant aux poursuites, Rodríguez de Quiroga porta l'affaire devant le Conseil des Indes. Il dénonça à la fois le préjudice matériel et la complaisance des juges à l'égard du séducteur⁹ ; les *oidores* Pedro Cernadas et Lorenzo Blanco Cicerón ainsi que la femme du régent furent accusés d'avoir protégé le couple adultère et d'avoir pris part à la spoliation¹⁰.

Le procureur du Conseil des Indes chargé d'instruire le dossier ne manqua pas de pointer les négligences de l'*Audiencia* et le rôle trouble de certains de ses magistrats¹¹. Le verdict du Conseil des Indes fut sans appel tant les faits semblaient accablants : le régent Ruedas, le procureur Pino Manrique, ainsi que trois *oidores*¹² furent condamnés à payer de lourdes amendes¹³.

Cette affaire de mœurs révéla la gravité des dysfonctionnements de l'*Audiencia* de Charcas. Ces agissements ne surprirent pas pour autant le secrétaire des Indes ; dès le mois de janvier 1781, ce dernier avait été secrètement alerté par le vice-roi du Río de la Plata du manque de probité de certains juges dans d'autres affaires¹⁴. Avant même le déclenchement d'une enquête, le régent Ruedas et les *oidores* Cernadas et García de la Plata avaient été suspendus par un ordre royal du 23 mai 1781.

Les trois magistrats étaient soupçonnés de concussion. La fréquence de ce type d'accusations a contribué à nourrir l'image d'une corruption diffuse aux Indes, d'abord chez les contemporains, puis chez les historiens¹⁵. Dans la monarchie hispanique, la frontière entre enrichissement personnel et corruption était souvent ténue. Lorsque le marquis de la Corona, procureur du Conseil des Finances, rappelait que « rares étaient les magistrats qui revenaient pauvres des Indes », il suggérait que nombre d'entre eux s'étaient enrichis par des moyens peu scrupuleux¹⁶.

Des procédures de contrôle existaient pourtant¹⁷. Du vice-roi au *corregidor*, chaque détenteur de l'autorité royale devait rendre des comptes (*juicio de residencia*), au moment où prenaient fin ses fonctions. La procédure était très codifiée et aucun représentant du roi ne pouvait théoriquement s'y soustraire. Le magistrat chargé du *juicio de residencia* enregistrait les plaintes des administrés, puis rendait un verdict qui était le plus souvent confirmé par l'*Audiencia* ou le Conseil des Indes. Parallèlement,

9. AGI, Buenos Aires, leg. 68, lettre du 5 février 1784 de Vértiz à Gálvez.

10. Blanco Cicerón fut particulièrement visé. Apparenté à José Osa par sa femme, il l'aurait accueilli dans sa demeure afin de le soustraire à la justice.

11. AGI, Charcas, leg. 423, *dictamen* du Conseil des Indes du 9 octobre 1782.

12. Il s'agit des *oidores* Cernadas, González Pérez, et Blanco Cicerón.

13. L'amende était de 500 *pesos* par magistrat et de 1 000 *pesos* pour le régent. Le procureur du Conseil des Indes était également partisan de punir Quiroga pour avoir travesti les faits.

14. AGI, Buenos Aires, leg. 61, lettre du 26 janvier 1781 de Vértiz à Gálvez ; AGI, Buenos Aires, leg. 66, lettre du 24 janvier 1783 de Vértiz à Gálvez.

15. Ce champ de recherche a été renouvelé depuis une trentaine d'années par différentes approches : analyse de la vente des offices (Andújar Castillo), histoire sociale de la justice (Herzog), sociologie des réseaux (Bertrand, Rosenmüller, Ragon) ou des conventions (Bertrand) constituent les voies les plus fécondes.

16. AHN (Archivo Histórico Nacional), Estado, leg. 3211-3212, Cuadernos, point 3.

17. Herzog, Tamar, *Ritos de control, prácticas de negociación pesquias, visitas y residencias en las relaciones entre Quito y Madrid (1650-1750)*, Madrid, Fundación Histórica Tavera, 2000, 196 p.

une procédure exceptionnelle, la *pesquisa*, pouvait être déclenchée. Son champ d'action était bien plus limité. Les magistrats incriminés étaient suspendus de leur fonction pendant la durée d'une enquête qui devait corroborer les accusations portées.

Le 12 août 1782, l'*oidor* Alonso González Pérez fut commissionné par le vice-roi pour mener une *pesquisa* contre trois des juges de l'*Audiencia* de Charcas¹⁸. Ses instructions ciblaient plus particulièrement l'*oidor* García de la Plata, accusé de s'être laissé soudoyer par de riches mineurs d'Aullagas, dans la région de Chayanta. Le régent Ruedas et l'*oidor* Cernadas, étaient, quant à eux, soupçonnés d'avoir fait preuve de partialité dans leurs verdicts. Le magistrat chargé de faire la lumière sur ces allégations recueillit secrètement une quinzaine de témoignages. Certains témoins, comme le père Gregorio de Merlos, un des protagonistes de la rébellion de Tomás Katari, ou l'avocat José Antonio Castro, dénoncèrent un véritable système d'extorsion¹⁹.

La première accusation, qui revenait de façon récurrente chez l'ensemble des témoins, était le manquement aux règles de fonctionnement de l'*Audiencia*. Alors que certains juges, comme Calvo Antequera, étaient présents dès huit heures du matin, le tribunal ne commençait à siéger qu'à l'arrivée du régent et de Cernadas, vers 9h30-10 h. Le régent Ruedas levait le plus souvent les séances vers 11h-11h30, et ce alors même que la loi imposait aux juges de rendre justice pendant trois heures, dès 7 ou 8 heures du matin. L'inobservance des horaires était d'autant plus préjudiciable qu'en raison du nombre de jours fériés²⁰, le temps imparti à la procédure judiciaire était limité. Le secrétaire d'État Gálvez avait rappelé, dans les instructions adressées au visiteur général du Pérou, que les *oidores* devaient respecter scrupuleusement les horaires fixés par les ordonnances²¹.

L'extension, en 1776, de la fonction de régent aux *Audiencias* américaines s'inscrivait dans cette politique de contrôle de l'action des juges; responsable du bon fonctionnement de l'*Audiencia*, le régent devait veiller à ce que tous les magistrats soient présents aux heures réglementaires²². Les manquements à la discipline de la part de celui qui en était le garant – le régent Ruedas – étaient le signe le plus manifeste de la difficulté à réformer.

L'*Audiencia* était l'un des *alter ego* du roi aux Indes. Ses *oidores* devaient par leur conduite hiératique, ainsi que par leur exemplarité, transmettre l'image d'une justice impartiale; la personne privée du magistrat s'effaçait alors au profit de la personne

18. La procédure avait été lancée par un ordre royal du 15 juillet 1781. Le 24 décembre 1781 Vértiz informa Gálvez qu'il avait confié la mission à Flores (AGI, Buenos Aires, leg. 62, lettre n° 570). Le 12 août 1782, González Pérez entama une enquête secrète (*pesquisa*) contre les deux *oidores* incriminés et le régent Ruedas (AGI, Buenos Aires, 66, lettre du 24 janvier 1783 de Vértiz à Gálvez, dans laquelle il adressait l'ensemble des témoignages).

19. AGI, Buenos Aires 66, lettre du 24 janvier 1783 de Vértiz à Gálvez, *autos de la pesquisa*.

20. AGI, Estado, leg. 42, n. 3, point 29, à propos de l'*Audiencia* de Mexico. Ils pouvaient représenter jusqu'à la moitié de l'année.

21. AGI, Lima, leg. 1082, *Instruccions adressées au visiteur général Areche*, 17 mai 1776, point 7.

22. AGI, Estado, 86A, n. 13, *Instrucción de Regentes*, article 25.

publique, afin qu'aucun élément personnel n'altère son jugement²³. Cependant, les juges qui faisaient l'objet de la *pesquisa* étaient loin de correspondre à cet archétype du bon magistrat. Au-delà du caractère altier affiché par ces hommes, de nombreux témoins s'inquiétaient des ingérences du privé dans l'exercice des charges publiques : de nombreux témoins rappelaient l'emprise qu'avait la régente sur son époux ou encore le caractère violent de Cernadas. Ce dernier n'hésitait pas à intimider ceux qui s'opposaient à lui²⁴ ; sa violence était devenue notoire depuis qu'il avait publiquement bastonné un de ses administrés, Juan Bautista Buitrago : ce dernier ne s'était pas découvert devant le magistrat avec suffisamment de promptitude.

L'indépendance et l'impartialité dont devaient faire preuve les juges étaient également remises en cause par de nombreux témoignages. Les amitiés du régent Ruedas, d'abord avec José Castilla Cavallero²⁵, puis avec Manuel García de la Plata et enfin avec Pedro Cernadas auraient sensiblement influencé les délibérations. L'accusation était grave, car les magistrats devaient demeurer indépendants et voter en leur âme et conscience. Or, dans de nombreuses affaires impliquant les mineurs d'Aullagas, ces magistrats *coligados* auraient rendu des verdicts très contestables.

Des soupçons de concussion avaient été à l'origine de la *pesquisa*. Au cours de l'enquête, de nombreux témoins soulignèrent la partialité des verdicts rendus par les magistrats. Le riche mineur Manuel Álvarez aurait ainsi versé des sommes considérables aux trois juges afin qu'ils statuent en sa faveur²⁶. Cernadas fut également suspecté d'avoir tiré profit de sa fonction de juge des défunts en captant des parts d'héritage et García de la Plata fut soupçonné de favoriser les intérêts d'un petit groupe d'avocats.

Les trois magistrats semblaient être au cœur d'un véritable système d'extorsion dans lequel leurs épouses jouaient un rôle clé. Elles faisaient le lien entre des magistrats théoriquement inaccessibles et la société locale. Mariana Baquíjano, la femme de Ruedas était au cœur d'une riche sociabilité. Cette créole *limeña*, fille du comte de Vistafflorida, tenait un salon où se réunissait le Tout-Charcas. On y discutait et on y jouait également aux dés et aux cartes des sommes considérables autour de trois ou quatre tables. Alors que la pratique en était formellement interdite, Mariana Baquíjano recevait chez elle de nombreuses femmes dont les maris étaient impliqués dans des affaires judiciaires. Par des cadeaux somptueux et de fortes sommes d'argent, elles espéraient gagner la bienveillance de la régente. Ainsi, tout le système de perception des pots-de-vin semblait passer par la femme du régent qui agissait de concert avec Cernadas.

23. Garriga, Carlos, « Sobre el gobierno de la justicia en Indias (Siglos XVI-XVII) », *Revista de historia del derecho*, n° 34, 2006, p. 67-160.

24. Il n'hésitait pas à proférer des menaces de mort, y compris au sein de l'*Audiencia* contre l'*oidor* García de la Plata et l'*alguacil mayor* ; il avait menacé de défenestrer la fille du capitaine Juan Bautista Lemoine (AGI, Buenos Aires 66, *autos de la pesquisa*).

25. Magdaleno Redondo, Ricardo, *Titulos de Indias*, Valladolid, Patronato Nacional de Archivos Históricos, 1954, p. 520. José de Castilla avait été promu, le 12 octobre 1778, procureur de Lima.

26. AGI, Buenos Aires 66, lettre du 24 janvier 1783 de Vértiz à Gálvez, *autos de la pesquisa*, témoignage de Merlos.

À une autre échelle, la femme de Cernadas, Juana Rivero y Lago, semble avoir joué un rôle actif dans la perception des pots-de-vin. L'avocat José Manuel Arredondo rappelait ainsi qu'à l'occasion de l'inspection de la ville de Córdoba du Tucumán, Juana Rivero y Lago avait reçu la visite de nombreuses femmes de l'oligarchie locale. Celles-ci lui auraient remis en guise de cadeau d'importantes quantités d'or²⁷.

Loin de l'image du juge qui se tenait à l'écart de ses administrés, l'enquête d'Alonso González Pérez révéla des magistrats en prise avec la société locale. Ces magistrats *radicados* intervenaient dans les conflits locaux en tirant profit de cette situation d'arbitre pour s'enrichir.

Le dossier à charge était accablant, pourtant à l'issue d'une procédure qui dura 6 ans les magistrats incriminés furent tous innocentés par le Conseil des Indes. L'affaire s'était révélée beaucoup plus complexe. Sur fond de révolte indienne et de réforme du système judiciaire couvaient, en effet, des conflits d'intérêts. En opérant un changement d'échelles et en confrontant la documentation judiciaire émanant des organismes de contrôles à d'autres sources, un éclairage différent peut être apporté sur ces affaires de corruption.

Jeux de pouvoir et passion du lucre

[Les magistrats] ne résistent pas aux dons précieux du Pérou, surtout s'ils sont mariés. L'intérêt les unit, l'intérêt les sépare et chaque jour représente une farce ridicule²⁸.

L'*Audiencia* de La Plata (ou de Charcas) se situait au cœur d'un territoire qui avait été, pendant près de deux siècles, l'un des plus prospères de l'empire espagnol. Les mines d'argent de Potosí avaient fait sa fortune, mais l'épuisement progressif des filons et l'essor du secteur minier en Nouvelle-Espagne au XVIII^e siècle avaient contribué à déplacer le centre de gravité de l'économie minière espagnole. À la fin du XVIII^e siècle, la région demeurait pourtant un espace d'extraction argentifère qui attisait toutes sortes de convoitises et un espace densément peuplé. L'accroissement des populations indiennes tout au long du XVIII^e siècle s'était traduit par un accroissement considérable des tributaires. Le système d'imposition qui pesait sur les Indiens avait fini par constituer la première source de revenus de la Couronne²⁹.

L'intensité de l'activité économique et la croissance démographique avaient justifié la création d'une *Audiencia* dès 1561. Dans le *cursum honorum* des magistrats, une nomination à Charcas s'apparentait à une promotion de fin de carrière. Un

27. AGI, Buenos Aires 66, lettre du 24 janvier 1783 de Vértiz à Gálvez, *autos de la pesquisa*, témoignage de José Manuel Arredondo.

28. AGI, Buenos Aires, leg. 65, lettre du 14 avril 1783 du président Flores au vice-roi Vértiz. Traduction de l'auteur de l'article.

29. Herbert S. Klein, « Impuestos reales, gastos gubernamentales: La Audiencia de Charcas, 1680-1809 », *Data* (La Paz), n° 6, 1996, p. 23-54.

avancement à Lima, dernière étape du *cursus honorum*, n'était pas toujours souhaité tant les salaires étaient élevés à Charcas³⁰.

La généralisation de pratiques illicites dans la région – contrebande, corruption ou concussion – avait rapidement conféré à l'*Audiencia* une réputation sulfureuse. Dans les instructions secrètes rédigées à l'attention du visiteur général du Pérou, le Conseil des Indes lui avait indiqué que « dans la ville de la Plata, il n'est pas possible de trouver une personne digne de confiance ». Le seul magistrat sur lequel le visiteur général pouvait compter était le procureur José Castillo Cavallero, un péninsulaire récemment nommé. Un autre acteur du gouvernement central, le *contador mayor* du Conseil des Indes Ortiz de Landázuri, se remémorait les dispositions qui avaient été prises par le roi à l'encontre de certains juges :

La mauvaise image dont jouissent la plupart des *oidores* de cette *Audiencia*, par une conduite déréglée, des attaches multiples et leur implication dans les affaires concernant les mines et le commerce illicite, ont obligé Sa Majesté, sur proposition du Conseil et de la Chambre, à déplacer trois d'entre eux, à Santa Fe, Quito et au Chili³¹.

Tout au long du règne de Charles III (1759-1788), les dysfonctionnements de cette *Audiencia* avaient conduit le pouvoir central à intervenir. L'éloignement par Gálvez, en 1782, des trois magistrats incriminés n'était pas une nouveauté. Son prédécesseur Julián de Arriaga (1751-1776) avait déjà été contraint de déplacer quatre *oidores*. La mutation disciplinaire avait, en théorie, un caractère exceptionnel. Pourtant à Charcas le tiers des magistrats avait été déplacé, entre 1756 et 1783. Melchor José de Santiago Concha avait été muté à Santiago, en 1756, pour s'être marié, sans en avoir obtenu l'autorisation, avec la fille du président de l'*Audiencia*. L'union sans autorisation de la fille de l'*oidor* Antonio Sanz Merino et du fils de l'*oidor* José Giralde avait eu de lourdes conséquences. Le premier magistrat avait fait l'objet d'une mise à pied et le second avait été « promu » à Santa Fe. Les lois des Indes interdisaient, en effet, que les magistrats d'une même *Audiencia* aient des liens de parenté. Les nominations de José López Lisperguer à Quito et de Pedro de Tagle à Santa Fe avaient une tout autre origine. Il s'agissait d'écarter deux *oidores* qui avaient noué trop de liens avec les sociétés locales et qui se livraient à une véritable guerre d'influence au sein de l'*Audiencia*³².

La suspension de ces magistrats et la création de nouvelles places en 1776 avaient eu comme effet de renouveler totalement le corps des juges de l'*Audiencia* de Charcas. À l'exception de l'*oidor* Calvo Antequerra, tous les magistrats nommés entre 1776 et 1780 étaient des péninsulaires qui avaient été sélectionnés en pre-

30. AGI, Indiferente, leg. 843, *Nota de la graduación, y utilidad, en que se conceptúan las plazas de Ministros de las Audiencias de Indias*, du 30 octobre 1772. La cherté de la vie, l'ampleur de la juridiction et l'importance des revenus miniers justifiaient les salaires élevés des magistrats.

31. *Ibid.*

32. Burkholder, Mark A., Chandler, Dewitt, *Biographical dictionary of Audiencia ministers in the Americas, 1687-1821*, Londres, Greenwood, 1984, 491 p.

mière position par la Chambre des Indes. Les *oidores* García de la Plata, Cernadas et González Pérez remplacèrent trois des magistrats déplacés. L'*oidor* Escobedo fut commissionné pour se rendre à Potosí et Juan del Pino Manrique devint le procureur chargé des affaires criminelles. Seul le régent Ruedas avait été directement choisi par Gálvez.

Parallèlement, les tensions au sein de l'*Audiencia* avaient déterminé le déplacement de deux magistrats (Tagle et López Lisperguer). La nomination de nouveaux magistrats ne signifia pas pour autant un retour à la concorde. L'affaire Rodríguez de Quiroga ainsi que la *pesquisa* révélèrent des lignes de fracture au sein de l'*Audiencia*. Les divergences entre García de la Plata et Cernadas étaient connues de tous. Elles étaient autant liées à la défense d'intérêts contraires qu'à une opposition de personnes. D'autres oppositions existaient ; le procureur Juan del Pino Manrique, adversaire du régent, entreprit un travail de sape en informant secrètement le vice-roi des malversations de ses collègues³³ ; le déclenchement d'une *pesquisa* en fut le résultat. Un autre magistrat, le juge González Pérez, était lui-même un opposant au groupe Ruedas-Cernadas. Chargé de la *pesquisa*, González Pérez n'avait pas hésité à agir avec partialité en orientant les déclarations des témoins³⁴.

Les exils de Ruedas et de Cernadas ne mirent pas fin aux dissensions, mais reconfigurèrent les rapports de force au sein de l'*Audiencia*. Deux nouvelles factions se formèrent. L'*oidor* García de la Plata, en prise avec les *oidores* Blanco Cicerón et González Pérez, se rapprocha de l'*oidor* Calvo Antequera et du procureur Domingo Arnaiz de las Revillas³⁵.

Pendant plus de trente ans, l'*Audiencia* de Charcas fut donc minée par des guerres intestines. Au-delà des oppositions personnelles et des conflits d'intérêts, la *pesquisa* permit de saisir également les enjeux de pouvoir entre les différents acteurs locaux.

Le vice-roi était, avec l'*Audiencia*, l'une des rares images vives du roi aux Indes. Détenteur du *superior gobierno*, le vice-roi présidait cette cour souveraine. Dans la vice-royauté du Río de la Plata, créée en 1776, une singularité existait pourtant. L'absence d'*Audiencia* à Buenos Aires, siège de la vice-royauté, avait généré une structure bicéphale. Le gouvernement résidait à Buenos Aires et la justice à Charcas. Deux mille kilomètres séparaient le vice-roi de son *Audiencia*.

Dans les juridictions qui ne pouvaient être présidées ni par un vice-roi ni par un capitaine général, la présidence de l'*Audiencia* était déléguée à un commandant des armes. Face à l'*Audiencia*, ce militaire de moindre rang souffrait d'un manque de légitimité. Cette faiblesse structurelle fut accentuée par la création de la régence, en 1776. Dans les *Audiencias* de Guadalajara et de Quito, la fonction de commandant des armes fut supprimée et les prérogatives de ce dernier furent assumées par le régent. Par analogie avec ces *Audiencias*, le cas fut également envisagé, mais différé,

33. AGI, Buenos Aires, leg. 61, lettre confidentielle du 15 mars 1781 de Pino Manrique à Vértiz.

34. AHN, Consejos, 20366, exp. 1. Une copie de la plupart des pièces du dossier se trouve dans ce carton de 4 886 folios (disponible sur PARES).

35. AGI, Buenos Aires, leg. 65, lettre du 14 avril 1783 de Flores à Vértiz.

pour l'*Audiencia* de Charcas. Dans les faits, l'absence prolongée du commandant des armes³⁶, puis son décès³⁷, confèrent au régent Ruedas, pendant 3 ans, une autorité sans partage sur sa juridiction. Fort de cette expérience, le régent s'opposa à la nomination d'un nouveau président, estimant être à même d'assumer seul cette fonction.

À l'époque de la *pesquisa*, deux commandants des armes se succédèrent. Ruedas n'avait que peu d'estime pour le premier, Pinedo, et défendit jalousement l'autorité de l'*Audiencia*. En tant que représentant du roi, le commandant des armes pouvait être un contrepoids : Pinedo évita de s'opposer au régent, mais il commandita une enquête secrète sur les agissements de Cernadas³⁸. La violence de la réaction de Cernadas et la mort du commandant des armes mirent fin à une procédure qui préfigurait la *pesquisa*.

La nomination d'Ignacio Flores en tant que commandant des armes confirma la volonté du vice-roi de s'ingérer dans les affaires de l'*Audiencia*. Flores fut chargé, dans un premier temps, d'enquêter sur les magistrats incriminés. Ancien gouverneur de la province de Mojos, Flores avait déjà essuyé les critiques de Ruedas et de Cernadas³⁹. Ses interventions dans différents domaines lui valurent l'opposition de l'*oidor* Blanco Cicerón, proche de Cernadas, et de López Lisperguer, *oidor* retraité qui servait en qualité de *cojuez* en l'absence d'autre juge. Les critiques croisées des magistrats de l'*Audiencia*, du directeur du monopole du tabac Francisco de Paula Sanz – futur surintendant des finances de la vice-royauté – et de l'archevêque eurent raison du président qui, accusé de sédition, termina sa vie en disgrâce à Buenos Aires⁴⁰.

Les dysfonctionnements n'étaient pas uniquement observables au sein du *superior gobierno*. Ruedas et Cernadas avaient réussi à se couper du *cabildo*, principal représentant des élites locales. Dans une lettre adressée au secrétaire des Indes, qui dénonçait les irrégularités de la *pesquisa*, la femme de Cernadas dressait une liste de toutes les personnes dont le témoignage devait être récusé. Le document est exceptionnel, car il permet de saisir l'ensemble des ennemis de Cernadas. Plus d'une trentaine de noms y figuraient, parmi lesquels on retrouvait certains témoins de la *pesquisa* ainsi que la plupart des *regidores*. Les immixtions des deux juges dans les affaires municipales étaient mal acceptées : Ruedas avait invalidé les élections municipales (*regidores*) et les interventions de Cernadas avaient donné lieu à des plaintes⁴¹.

36. Pinedo avait été nommé le 1^{er} avril 1776, mais il n'était arrivé à Charcas que 22 mois après avoir reçu sa nouvelle affectation, le 20 septembre 1778.

37. AGI, Charcas, leg. 443, lettre du 15 juillet 1780 de Ruedas à Gálvez annonçant la mort du président de Pinedo le 2 juillet.

38. AGI, Buenos Aires 66, lettre du 24 janvier 1783 de Vértiz à Gálvez, *autos de la pesquisa*, témoignage d'Antonio Toro, *secretario de Cámara*.

39. Ancien gouverneur de la province de Mojos, ce créole avait choisi de ne pas secourir la ville de Sonota au moment de la révolte de Tomás Katari. Ces choix tactiques avaient été critiqués par Ruedas et Cernadas.

40. Serulnikov, Sergio (1988), *Tomas Catari y la producción de justicia. Análisis de un interrogatorio al líder de la rebelión indígena de Chayanta (1777-1781)*, Documento CEDES, Buenos Aires, 56 p.

41. AGI, Charcas, leg. 455, *Indice del expediente que comprende el negociado de Charcas*, 1781, n. 22.

Pour contrecarrer l'action des deux juges, le *cabildo* avait noué des liens avec d'autres magistrats. Il avait bénéficié du soutien du procureur Pino Manrique, au moment de l'invalidation des élections municipales, et de l'*oidor* García de la Plata. Lors de l'examen de l'affaire de concussion par le Conseil des Indes, le *cabildo* apporta, en retour, son soutien à García de la Plata. L'opposition du *cabildo* fut probablement un des éléments clés de la chute des deux magistrats.

Dans cette perspective de lutte de pouvoir, la requête du *cabildo* de transférer le siège de la vice-royauté de Buenos Aires à Charcas pourrait être lue non seulement comme une volonté d'accroître le prestige de la cité, mais également comme une tentative destinée à limiter l'influence du régent par la présence du vice-roi⁴².

Cette affaire de concussion avait également d'autres imbrications. Au moment où l'affaire fut éventée s'achevait, en effet, la révolte de Tomás Katari. Les deux événements n'étaient pas uniquement concomitants, ils entraient directement en résonance. Depuis plusieurs décennies, l'*Audiencia* de Charcas enregistrait un nombre croissant de révoltes populaires⁴³. Ces révoltes sporadiques prenaient le plus souvent pour cible les *corregidores*. Dans des régions essentiellement peuplées par les Indiens, où les chefs locaux (*caciques*) administraient les communautés, le *corregidor* rendait justice au nom du roi. Ce petit officier de justice, espagnol ou créole, était désigné par le vice-roi ou le Conseil des Indes pour une durée de cinq ans. Au cours de cette période, le *corregidor* s'enrichissait, en toute impunité, en imposant aux Indiens l'achat de marchandises qu'il vendait au prix fort (*repartimientos de mercancías*). La pratique était encadrée depuis 1751, mais les abus demeuraient nombreux. Les conflits entre les communautés indiennes et les *corregidores* n'avaient cessé de s'accroître⁴⁴, et en 1780, Tomás Katari avait pris la tête d'un mouvement de contestation de grande ampleur dans la province de Chayanta⁴⁵.

Soucieux de comprendre les causes de cette révolte, le vice-roi chargea le procureur de l'*Audiencia* de Charcas d'établir si les troubles avaient un lien avec les dysfonctionnements de l'*Audiencia*⁴⁶. Pour le procureur, la partialité des trois magistrats et leur soutien à Joaquín Alos, un *corregidor* âpre au gain, étaient, sans aucun doute, à l'origine du déclenchement de la révolte.

Les exactions d'Alos et de ses lieutenants avaient suscité l'exaspération des communautés indiennes; Tomás Katari s'était alors infructueusement adressé à l'*Audiencia*, qui l'avait débouté de ses plaintes. Il avait alors entrepris, fin 1778, un voyage de 2 000 km à pied pour en informer le vice-roi Vértiz. Ce dernier

42. AGI, Buenos Aires, leg. 151, lettre du 15 février 1781 du *cabildo* de la Plata au roi.

43. AGI, Charcas, leg. 592.

44. L'avidité du *corregidor* de Tinta avait ainsi été à l'origine de la révolte de Tupac Amaru en 1780. La révolte avait embrasé la région de Cuzco, dans la vice-royauté du Pérou, créant ainsi un précédent qui faisait craindre l'extension de révoltes indiennes à d'autres régions d'Amérique méridionale.

45. Pour un récit détaillé des différentes phases de la révolte de Tomás Katari voir : Serulnikov, *op. cit.* Les troubles se déroulèrent entre la fin de l'année 1777 et le mois d'avril 1781. La rébellion éclata le 26 août 1780 dans le village de Pocoata pour protester contre l'arrestation de Tomás Katari.

46. AGI, Buenos Aires, leg. 61, lettre confidentielle du 15 mars 1781 du procureur Pino Manrique à Vértiz.

avait renvoyé l'affaire à l'*Audiencia*, en exigeant néanmoins la nomination d'un enquêteur. La fin de non-recevoir de l'*Audiencia* et l'arrestation de Tomás Katari, en juin 1780, avaient précipité la révolte⁴⁷. La médiation de Gregorio de Merlos, un des témoins de la *pesquisa*, et la libération de Katari apaisèrent provisoirement la situation. Cependant, le remplacement d'Alos par Domingo Ángeles, un client du régent à la réputation sulfureuse⁴⁸, puis l'arrestation et l'exécution de Katari par Manuel Álvarez, le riche mineur impliqué dans les affaires de concussion, plongèrent la province de Chayanta dans le chaos.

Le rapport adressé par le procureur Pino Manrique au vice-roi était donc accablant⁴⁹. Il accusait Cernadas d'avoir couvert les malversations d'Alos et les deux autres magistrats de servir les intérêts d'Álvarez. Le déclenchement de la révolte de Tomás Katari fut donc le catalyseur de la *pesquisa*, et conduisit le secrétaire des Indes à prendre des mesures radicales à l'encontre des magistrats. L'événement avait donc une dimension locale et régionale, mais il faut également l'articuler avec la politique réformatrice menée par José de Gálvez à l'échelle de l'empire.

Un changement de paradigme, la recherche du magistrat intègre ?

L'image du bon magistrat se dessinait au moment de sa promotion : il était de bonne conduite, s'appliquait dans ses tâches, avait conscience de ce qui était bien et était désintéressé⁵⁰. Ces qualités morales trouvaient implicitement un prolongement dans la société des hommes : le respect des lois et le refus du lucre en découlaient. Cet idéal du bon magistrat, qui n'était pas spécifique à l'époque de Charles III, détonnait pourtant avec la perception négative que le gouvernement central avait des juges qui exerçaient outre-mer ; leur enrichissement était inmanquablement associé aux compromissions⁵¹ et leur pauvreté à la probité.

Les Lois des Indes avaient certes dressé des garde-fous. Dans un souci de rendre la justice impartiale, le magistrat ne devait tisser aucun lien avec ses administrés. Il ne pouvait ni entretenir des relations personnelles – par mariage, baptême ou par sa naissance – avec la société locale, ni posséder des biens dans sa juridiction d'exercice⁵² ; toute transaction commerciale ou financière ayant pour finalité de s'enrichir était exclue. Ces dispositions légales conduisaient à choisir le juge en dehors de la

47. Serulnikov, *op. cit.*, p. 20-25.

48. Il avait été *Justicia mayor* (juge de première instance) de Chichas où il avait dû faire face à des révoltes indiennes. Il avait également été impliqué dans l'affaire Rodríguez de Quiroga.

49. AGI, Buenos Aires, leg. 61, lettre confidentielle du 15 mars 1781 de Pino Manrique à Vértiz.

50. AGI, Buenos Aires, leg. 13, lettre du 16 octobre 1781 du visiteur général Areche à Gálvez.

51. AGI, Estado, leg. 42, n. 3, point 59.

52. *Recopilación de las Leyes de Indias*, loi 82, titre 16, livre 2. Phelan, John Leddy, « El auge y la caída de los criollos en la Audiencia de la Nueva Granada 1700-1781 », *Boletín de Historia y Antigüedades*, n° 52 (novembre-décembre 1972), p. 597-8, rappelle toute une série d'interdits : les magistrats ne pouvaient contracter de parenté spirituelle – en devenant parrain – ou posséder des biens dans leur juridiction d'exercice. Ils ne pouvaient ni recevoir de cadeaux ni se mêler de transactions commerciales. Ces mesures étaient étendues aux femmes et aux enfants des magistrats.

société locale, afin que les attaches et les liens de l'homme privé n'interfèrent pas sur la personne publique, image vive du roi justicier⁵³.

Ces interdits avaient pourtant souffert de nombreuses exceptions entre 1687 et 1751. Pour parer aux besoins les plus pressants du Trésor, les souverains Charles II, puis Philippe V avaient multiplié les ventes de grâces⁵⁴. Cette pratique avait instauré une vénalité des offices de justice, contraire à la tradition castillane, permettant aux juges de nouer, en toute légalité, des liens avec leurs administrés. De nombreux magistrats avaient obtenu une grâce royale leur permettant de choisir leur affectation, d'exercer dans leur *Audiencia* de naissance (*natural*) ou d'épouser une femme de leur juridiction (*radicado*). Malgré ces exceptions, le cadre légal visant à préserver l'indépendance du magistrat demeurait théoriquement le même. Il imposait aux créoles *naturales* et aux *radicados* de ne pas statuer dans les affaires où ils étaient directement ou indirectement impliqués. Dans la pratique, l'importance des connexions de ces magistrats et l'absence de contrôle rendaient ce cadre légal inapplicable.

La vente de ces dispenses prit fin en 1751, marquant, selon M. Burkholder et D. Chandler, la fin de « the Age of Impotence » et le début d'une reprise en main des *Audiencias* par la Couronne espagnole. Pourtant, jusqu'en 1776, de nombreux magistrats créoles ou péninsulaires furent autorisés par la Chambre des Indes à épouser des femmes originaires de leur juridiction d'exercice, ce qui en faisait des *radicados*. L'abrogation de la vénalité des offices avait donc été plus une étape qu'un tournant dans une politique visant à rétablir l'indépendance des magistrats. La véritable rupture intervint avec la nomination de José de Gálvez au secrétariat des Indes, en 1776. En prolongeant les études de M. Burkholder et de D. Chandler ainsi que celles de C. Garriga, il conviendrait de se demander si la crise intervenue à Charcas ne serait pas un soubresaut, révélateur des tensions inhérentes à la mise en place d'un programme visant à réformer la justice royale ; les onze années du secrétariat de Gálvez ont, en effet, constitué un moment unique dans l'histoire des Indes, à la fois par les changements introduits et par le retour à la stricte observance des obligations des magistrats.

Dès 1776, Gálvez créa de nouvelles magistratures et augmenta le nombre des juges dans toutes les *Audiencias*. Ces mesures étaient destinées à rapprocher la justice royale des justiciables, mais également à préserver l'intégrité des magistrats ; l'augmentation du nombre des magistrats, en renforçant la collégialité, permettait d'accroître le contrôle des décisions prises par les juges. De même, la création de la fonction de régent, en 1776, introduisait une dimension hiérarchique dans un système où la collégialité et l'égalité des votes primaient. Le régent devenait ainsi le garant du bon fonctionnement de l'*Audiencia*.

Pour Gálvez, la protection du magistrat passait aussi par l'amélioration de ses conditions matérielles. Dès 1777, le salaire des juges officiant aux Indes fut aug-

53. Garriga, Carlos (2006), « Sobre el gobierno de la justicia en Indias (Siglos XVI-XVII) », *Revista de historia del derecho*, n° 34, 2006, p. 67-160. L'auteur montre très bien les obligations imposées aux magistrats qui devaient provenir du dehors.

54. Burkholder, Mark, Chandler, Dewitt, *op. cit.*

menté en moyenne de 440 *pesos*⁵⁵. La mesure était destinée à couper les racines de la corruption, en assurant aux juges une aisance financière garante de leur intégrité. Cette mesure eut peu d'incidences à Charcas. Avec des salaires de 4 860 *pesos*, les magistrats de Charcas étaient déjà, avec ceux de Lima, les mieux payés de la Monarchie catholique. L'augmentation du nombre de magistrats, la création de la régence et le maintien de salaires élevés étaient autant de mesures destinées à éviter la corruption à Charcas. Les conclusions de la *pesquisa* démontrèrent pourtant à Gálvez l'inefficacité de ces mesures extrêmement coûteuses.

La stricte observance des interdictions imposées aux magistrats apparaissait comme une des solutions réformatrices destinées à préserver l'intégrité des magistrats. Dès son arrivée, Gálvez se refusa à promouvoir des *naturales* dans leur *Audiencia* de naissance et il repoussa toutes les requêtes de magistrats qui désiraient épouser une *natural* : José Gorvea y Badillo, *oidor* de Santiago⁵⁶, Juan Francisco de Anda, *alcalde del crimen* de Mexico⁵⁷ ou encore Joaquín Cabeza Enriquez, *alcalde del crimen* à Lima⁵⁸, se virent déboutés de leur demande. La Chambre des Indes avait pourtant émis un avis favorable. Le cas se produisit de nouveau en 1782, lorsque l'*oidor* de Charcas chargé de la *pesquisa*, Alonso González Pérez, demanda à son tour une dispense. Le secrétaire d'État Gálvez s'y opposa formellement et réprimanda la Chambre des Indes qui soutenait la demande du magistrat⁵⁹. Le refus d'accorder une dispense ne fut pas la seule réponse apportée par le secrétaire des Indes. Une dizaine de magistrats reçurent, en effet, l'autorisation de se marier avec une *natural* moyennant une promotion vers une autre *Audiencia*. Le cas s'était posé pour deux magistrats affectés à l'*Audiencia* de Charcas : Lorenzo Blanco Cicerón, procureur de Santiago, et l'*oidor* de Lima Ruedas.

Par une politique cohérente de nominations, Gálvez avait évité de nommer des *naturales* mais également des *radicados*. Un des magistrats de Charcas, González Pérez, était pourtant un *radicado*. Il vivait secrètement avec une *natural*, dont il avait eu deux filles⁶⁰. La révélation de cette situation renforça la nécessité de le muter.

À la suite des travaux de John Leddy Phelan sur Santa Fe, M. Burkholder et D. Chandler ont émis l'hypothèse qu'à l'issue d'une longue période d'exercice dans une *Audiencia*, tous les magistrats pouvaient nouer des liens préjudiciables à l'indépendance de la justice. La promotion d'un magistrat vers une *Audiencia* plus prestigieuse était le seul régulateur pour limiter ce phénomène.

Les déplacements de magistrats de la seconde moitié du XVIII^e siècle ont été analysés par Burkholder et Chandler comme une des manifestations de la politique

55. AGI, Indiferente, leg. 843, *Nota de la graduación, y utilidad, en que se conceptúan las plazas de Ministros de las Audiencias de Indias*, du 30 octobre 1772.

56. AGI, Chile, leg. 172B, avis de la Chambre des Indes des Indes du 13 avril 1785.

57. AGI, México, leg. 1119, avis favorable de la Chambre des Indes du 17 avril 1780.

58. AGI, Lima, leg. 598, avis favorable de la Chambre des Indes du 11 mars 1782.

59. AGI, Indiferente leg. 1814 (Montepio), note de Gálvez sur un avis de la Chambre du 16 octobre 1782 : « Se dignó VM prevenirla se abstuviera de proponer semejantes gracias mediante era su voluntad se observasen las Leyes prohibitivas en este punto. »

60. AGI, Buenos Aires, leg. 65, lettre du 14 avril 1783 du président Flores au vice-roi Vértiz.

visant à éradiquer les créoles des *Audiencias* ou des hommes mariés à des *naturales*. Pourtant dans le cas de l'*Audiencia* de Charcas de 1781 le seul créole présent, Juan de Dios Calvo y Antequera, ne fut jamais inquiété tant son attitude était exemplaire⁶¹. Tous les magistrats déplacés étaient des péninsulaires arrivés depuis peu : Ruedas et Cernadas avaient pris leur poste en 1777, García de la Plata en 1778 et Blanco Cicerón en 1779. Leur nomination s'inscrivait même dans la politique réformatrice de Gálvez. Ce dernier voyait en eux des hommes intègres capables d'insuffler les changements nécessaires. Comme beaucoup de régents, Ruedas avait été choisi directement par Gálvez sur une base de confiance⁶². Il s'agissait d'un magistrat expérimenté, qui avait fait ses études au prestigieux collège des Espagnols de Bologne, dont l'intégrité n'était pas questionnée. Les autres magistrats avaient été nommés par Gálvez sur proposition de la Chambre des Indes. Il s'agissait essentiellement d'avocats péninsulaires qui, en raison de leurs mérites, avaient été classés en première position au moment des *consultas*.

L'affaire Quiroga et la *pesquisa* révélèrent au contraire des magistrats en prise avec la société locale. Moins de trois ans après leur arrivée, ces magistrats avaient noué des liens avec leurs administrés, ce qui les assimilait à des *radicados*. Ils arbitraient les affaires locales, en tirant profit de la situation. Toutes les réformes destinées à éviter les interférences entre la personne publique et la personne privée du magistrat avaient donc échoué. Le décalage entre la volonté de promouvoir des magistrats intègres et la situation de l'*Audiencia* de Charcas expliquait les mesures radicales prises par le secrétaire des Indes.

Le déplacement ou la mise en retraite représenteraient le pan répressif de cette politique visant à préserver l'intégrité des magistrats. Avant même le déclenchement de l'enquête, trois d'entre eux furent exilés : le régent Ruedas fut sommé de quitter la ville dans les vingt jours et de se rendre à Buenos Aires auprès du vice-roi ; autorisé par la suite à s'installer à Mendoza, il y demeura jusqu'à sa mort, en 1786. Pendant six ans, l'*Audiencia* de Charcas fut donc privée de régent. L'*oidor* García de la Plata fut d'abord exilé à Potosí, avant d'être enfin autorisé à demeurer à Charcas, sans pour autant être réintégré dans son office de juge⁶³. L'*oidor* Cernadas fut, quant à lui, suspendu et exilé à Lima.

La suspension d'un magistrat était une mesure rare, qui se traduisait à l'image de celle de José Tagle y Bracho, par une longue procédure de réfutations des charges, suivie le plus souvent de la réintégration ou de la mise en retraite. La décision de suspendre la moitié des juges de l'*Audiencia* de Charcas, avant même le déclenchement d'une *pesquisa*, était une mesure exceptionnelle dans le gouvernement des Indes. On ne peut manquer de faire le rapprochement entre la célérité de cette décision et le renvoi du surintendant des finances de Mexico, en octobre 1782. Ce

61. *Ibid.*

62. AGI, Charcas, leg. 423, consulte de la Chambre des Indes du 23 septembre 1776. Les *camaristas* lui ont préféré d'autres candidats. Il a été nommé par une intervention directe du secrétaire d'État Gálvez.

63. AGI, Buenos Aires, leg. 65 lettre du 22 février 1783 de Vértiz à Gálvez.

dernier avait été relevé de toutes ses fonctions alors qu'aucune procédure n'avait été déclenchée contre lui⁶⁴. Cet homme, qui avait de longue date la confiance de Gálvez, avait été accusé de favoritisme et d'enrichissement. Les preuves envoyées au secrétaire Gálvez avaient suffi à l'évincer de sa place.

La fermeté du secrétaire des Indes s'expliquait également par son propre parcours. L'action réformatrice de Gálvez s'étayait sur la construction d'une image, celle d'un réformateur incorruptible, soucieux de la défense des intérêts du roi⁶⁵. La fabrique de cette image, dénoncée par certains de ses opposants⁶⁶, était néanmoins une réussite. Le *zelo* et le *desinterés* étaient les qualités qui étaient prêtées à Gálvez. Elles étaient porteuses d'une abnégation à servir les intérêts du roi qui valait aussi bien pour lui que pour l'ensemble des hommes qui l'entouraient⁶⁷. Le corollaire de cette construction était la lutte contre toutes les pratiques illicites⁶⁸. La lutte contre la corruption avait alors acquis une dimension programmatique. Les magistrats de l'*Audiencia* de Santiago avaient été déplacés, dès 1776, pour leur implication dans des affaires locales et leur opposition aux réformes. Les magistrats qui s'étaient opposés à la visite générale à Lima et à Santa Fé avaient eux aussi été déplacés. Pourtant à Charcas, une étape supplémentaire avait été franchie. Les magistrats avaient été immédiatement suspendus.

Épilogue : une victoire à la Pyrrhus ?

On ne peut comprendre la décision de destituer la moitié des juges de l'*Audiencia* de Charcas qu'en articulant plusieurs échelles d'analyse. L'événement relève, tout d'abord, de la contingence du fait divers. L'infidélité de l'épouse de Rodríguez de Quiroga et la spoliation des biens du magistrat ont révélé une situation locale où régnaient les compromissions. L'absence de concorde au sein du « gouvernement supérieur » et les conflits d'intérêts favorisèrent le déclenchement de la procédure judiciaire à l'encontre des trois magistrats et la découverte de pratiques de concussion. Ces affaires s'inscrivaient également dans un contexte régional, celui des révoltes populaires. Les agissements des *oidores* furent le catalyseur de la révolte de Tomás Katari. L'ampleur du mouvement détermina le gouvernement central à prendre, en retour, des mesures contre les magistrats soupçonnés de concussion. Enfin, en opérant un changement de focale, nous pourrions replacer ces événements dans le contexte des transformations politiques impériales. La lutte contre la corruption était consubstantielle à la mise en place de réformes. Or, ces affaires étaient l'illustration de l'échec des réformes initiées par José de Gálvez.

64. Navarro García, *Intendencias en Indias*, EEHA, Séville, 1959, p. 55-57. Il a été le premier à saisir le rôle secret de Cossío en tant que surintendant occulte des finances de Nouvelle-Espagne.

65. AGI, México, leg. 2256, lettre du 20 novembre 1765 de Gálvez à Grimaldi et Squillace. Gálvez s'y présente comme « un homme a quien no pueden corromper ».

66. HL, Brannan Collection, lettre du 15 février 1769 de Gamboa au vice-roi Bucareli.

67. AGI, México, leg. 1241, lettre du 23 novembre 1776 du secrétaire d'État Múzquiz au vice-roi Bucareli. Il y commente la nomination du procureur Areche et revient sur le *zelo* qui le caractérise.

68. Bertrand, Michel, « Penser la corruption », *e-Spania*, [http://e-spania.revues.org/22807 (consulté le 24/03/2017)].

Dans les affaires de concussion, la destitution d'un magistrat était difficile à obtenir. Les trois accusés multiplièrent les recours. À défaut de prouver leur innocence de façon irréfutable, ils démontrèrent les irrégularités de la *pesquisa* et la partialité de l'enquêteur. Le dénouement juridique de cette affaire arriva à son terme le 22 décembre 1786 lorsque la salle de justice du Conseil des Indes innocenta les trois accusés et condamna le procureur Pino Manrique pour ses propos calomnieux et l'*oidor* González Pérez pour sa partialité. Le Conseil préconisa également de rétablir les magistrats dans leur charge, voire de leur octroyer une promotion.

La décision du secrétariat d'État, ce qui était peu fréquent, entraînait totalement en dissonance avec celle du Conseil⁶⁹. Le nouveau secrétaire des Indes, Antonio Porlier, s'inscrivait dans la droite ligne de Gálvez. Il n'était pas dupe des agissements des magistrats incriminés. Il déplora les négligences ainsi que les irrégularités commises par González Pérez ; celles-ci avaient invalidé la *pesquisa*. Le magistrat fut muté à Buenos Aires, puis à Santiago. Il avait fait certes preuve de partialité, mais les accusations n'en demeuraient pas moins fondées. Ruedas étant mort, Cernadas fut transféré à Quito et García de la Plata à Lima. L'affaire avait également révélé des agissements peu scrupuleux du procureur Blanco Cicerón qui quitta Charcas pour Buenos Aires. Pour chacun de ces magistrats la mutation s'accompagna d'un avertissement. À la moindre plainte ou au moindre manquement à la discipline, ils seraient immédiatement démis de leurs fonctions.

Les changements qui affectèrent les magistrats de Charcas furent à l'origine d'une reconfiguration de l'*Audiencia*. De nouveaux juges furent rapidement désignés. Le choix du nouveau régent se porta ainsi sur Antonio Boeto, un magistrat pourtant peu expérimenté. Agent zélé de la visite générale du Pérou, Boeto fut promu à cette place par Gálvez sur la base de la confiance. Cette promotion inhabituelle était justifiée par l'urgence de la situation.

Dans une monarchie juridictionnelle où chaque action de l'autorité publique pouvait être contestée au sein d'une procédure judiciaire, le règlement de l'affaire était donc sorti du cadre juridictionnel pour entrer dans les canaux de l'économie de la grâce. Porlier avait mis fin à la *pesquisa*, réintégré tous les magistrats et renoué avec la politique de déplacement forcé. Il était sorti de l'impasse juridictionnelle qui aurait mené à l'acquiescement des juges incriminés, montrant ainsi les limites de la politique réformatrice.

Cette marche arrière s'explique par un changement de focale. La sévérité des sanctions était avant tout le choix d'un acteur individuel, José de Gálvez. Or, le système de gouvernement mis en place par Gálvez ne survécut pas à son fondateur. Sa mort, en 1787, marqua un terme à un programme réformateur cohérent et se traduisit par la scission, puis la disparition du secrétariat des Indes. L'annulation des sanctions à l'encontre des magistrats témoignait de la fragilité des réformes portées par des acteurs individuels.

69. AHN, Consejos, leg. 20366, exp. 1.

RÉSUMÉ/MOTS-CLÉS

Au cours de la décennie 1780, la multiplication des affaires de concussion impliquant des juges royaux fut à l'origine de grands bouleversements au sein du territoire de la cour souveraine de Charcas. Ces événements permettent d'appréhender les interactions et jeux de pouvoir entre les représentants du roi et les sociétés locales, mais agissent également comme le révélateur du hiatus qui existait entre les « réformes bourbonniennes » et leur mise en œuvre.

Charcas, Réformes bourbonniennes, José de Gálvez, Concussion, Tomás Katari

RESUMEN/PALABRAS CLAVES

Durante la década de 1780, la proliferación de la corrupción entre los jueces de la Audiencia de Charcas fue el origen de grandes trastornos. La oposición entre los diversos representantes de la autoridad real, los conflictos permanentes entre los oidores y la revuelta india de Tomás Katari fueron las manifestaciones más evidentes de esos trastornos. Esos acontecimientos llevaron al despido y exilio de la mitad de los jueces de la audiencia de Charcas. Estos eventos nos sumergen en una historia social de lo político con implicaciones de escala múltiple. Permiten comprender las interacciones y los juegos de poder entre los representantes del rey y las sociedades locales. También actúan como reveladores del hiato que existió entre las “reformas borbónicas” y su implementación.

Charcas, Reformas borbónicas, José de Gálvez, Corrupción, Tomás Katari

ABSTRACT/KEYWORDS

During the decade of 1780, the increasing corruption among the judges of Charcas' *Audiencia* caused a series of disturbances, including opposition among various representatives of royal authority, permanent conflict among *oidores* and Tomás Katari's Indian revolt. As a consequence, half of the judges of Charcas' *Audiencia* were dismissed and exiled. These events reveal a social history of politics with its multiple implications. They allow us to understand the interactions and the power game between royal representatives and local societies and show the hiatus between the “Bourbon Reforms” and their implementation.

Charcas, Bourbon reforms, José de Gálvez, Corruption, Tomás Katari

CARAVELLE

JUIN 2019

Dossier – Justice et infra-justice dans le Mexique indépendant	5
Evelyne SANCHEZ, Daniela MARINO : Présentation	7
Soizic CROGUENEC : <i>Rendre la justice en Louisiane espagnole (1763-1803) : aménagements, improvisations et instrumentalisations</i>	11
Miriam GALANTE : « ... qu'il prenne également soin de sa conduite ». <i>Les fidéjuseurs dans la justice locale, Tlaxcala, 1822-1824</i>	29
María del Rocío ORTIZ HERRERA : <i>Abogados y apoderados en pleitos de tierras, Chiapas, 1833-1872</i>	41
Daniela MARINO : <i>El Asesor Jurídico, una revista popular de jurisprudencia en visperas de la Revolución (México, 1907-1909)</i>	57
Evelyne SANCHEZ : <i>L'accès à la justice locale pendant la révolution mexicaine : avocats et tinterillos dans les tribunaux de 1^{re} instance</i>	77
Gabriela TORRES-MAZUERA : <i>Tierras ejidales ¿Mercancía o territorios indígenas?: Intermediación legal y nuevas interpretaciones disonantes de la legislación agraria en el México contemporáneo</i>	95
Ana A. TERUEL : <i>Adaptarse para resistir: El reclamo de tierras en una región de los Andes argentinos en la primera centuria republicana</i>	109
Mélanges	123
Humberto FOIS-BRAGA, Luiz Guilherme CASTRO : <i>A escrita anarquitextual nos romances de viagem latino-americanos</i>	125
Philippe CASTEJÓN : <i>Du local à l'impérial : extorsion, insurrection et réforme dans le Haut-Pérou de Charles III (1759-1788)</i>	141
Verónica RÍOS QUESADA : <i>En una literatura sin figuras fundacionales, la propuesta perdida del escritor costarricense de fin de siglo Argüello Mora</i>	159
Comptes rendus	173
(voir détail p. 193)	

